

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 418

AMENDEMENT

présenté par

M. Wauquiez, Mme Blin, M. Thiériot, M. Barnier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, Mme Chazé, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Descoeur, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Duparay, M. End, Mme Fruchon, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Liger, M. Liégeois, Mme Martin (Alpes-Maritimes), Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Neuder, M. Pauget, M. Portier, M. Ray, Mme Rey-Rinchet, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Tryzna, M. Vermorel-Marques et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 76, insérer l'alinéa suivant :

« Afin de garantir la pleine souveraineté de la France à Mayotte et répondre aux conséquences du cyclone Chido qui en a retardé la mise en oeuvre un effort tout particulier sera consacré à l'aménagement d'infrastructures portuaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés du groupe DR avaient obtenu à l'initiative à l'époque de leur collègue Mansour Kamardine qu'un effort soit inscrit pour développer les infrastructures portuaires de Mayotte. Les conséquences du cyclone Chido en ont retardé le mise en oeuvre tout en soulignant le manque criant d'infrastructures portuaires qui auraient clairement pu être déterminante lors de la crise post cyclonique.

Afin de garantir le respect de notre intégrité territoriale et notre pleine souveraineté face à une immigration difficilement contrôlable avec les moyens actuels et aux revendications et menaces de

nos compétiteurs dans la région, la nécessité du renforcement de la présence militaire et surtout maritime est un facteur essentiel.

Les députés DR souhaitent que cette question soit réaffirmée dans l'actualisation de la LPM et cela quelque soient les choix effectués dans les décennies à venir sur des affectations de bâtiments de la Marine Nationale de manière permanente à Mayotte.